

# 5 vies

## Le journal du Pays Créçois

Vie pratique • Vie sociale • Vie écologique • Vie touristique • Vie économique

### Éditorial



#### Communauté de Projets

De nombreuses informations concrètes illustrent cette édition des 5 Vies.

Elles traduisent parfaitement le rôle de l'intercommunalité dans des domaines nous concernant tous et bénéficiant à l'ensemble des habitants des communes membres.

Un long article est consacré aux modifications statutaires votées en 2006.

Il permet de comprendre les contraintes de l'intercommunalité mais surtout les perspectives qu'elle ouvre pour une gestion plus solidaire, optimale et durable de la collectivité.

En décembre 2006, l'Etat a rappelé au travers d'une directive aux préfets, toute la nécessité d'encourager ce travail en commun et d'appuyer les initiatives de mise en oeuvre et de renforcement des collectivités de projets.

L'avenir de la gestion locale et de la responsabilité des élus locaux est là - ne plus se contenter de gérer en bon père de famille son village ou sa ville, mais être de véritables créateurs et entrepreneurs au service de l'intérêt général.

JACQUES CORPECHOT  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ

Directeur de la Publication : Jacques Corpechot  
Rédaction : Commission Communication du Pays Créçois 38 rue de Paris - BP 7 - 77580 Villiers sur Morin Tél. : 01 64 63 46 40 - Fax : 01 64 63 46 49  
E-mail : infocom@payscrecois.net  
www.cc-payscrecois.fr  
Conception-réalisation: Le Pays Créçois  
Impression : AZAPRIM  
Crédits photos : le Pays Créçois. Mai 2007.



#### 5 vies actualité

## Crécy-La-Chapelle

### La structure multi-accueil Petite Enfance

Une offre diversifiée et augmentée des modes de garde est aujourd'hui nécessaire dans le Pays Créçois. Les dispositifs actuels sont en effet insuffisants.

Pour environ 650 enfants de moins de 3 ans, il n'existe que :

- 122 assistantes maternelles agréées dont un grand nombre adhère au Relais mis en place en 2004 par la Communauté de Communes,
- 18 places en Halte-Garderie, devenue depuis deux ans structure multi-accueil.

La Communauté de Communes a donc inscrit en 2001 dans son Contrat avec le Conseil Général de Seine et Marne, la construction d'une crèche de 40 places, extensible à 44. Ce dernier vient d'accorder récemment un peu plus de 700 000 € de subvention pour ce projet.

Il est prévu 10 berceaux pour les bébés, et deux sections "moyens" et "grands" de 15 enfants chacune.

En plus de la crèche, seront regroupés dans le même

bâtiment les permanences de la Protection Maternelle et Infantile, ainsi que les permanences du Planning Familial et du Relais Assistantes Maternelles.

Le bâtiment sera construit sur un terrain que la Communauté de Communes possède à Crécy-la-Chapelle, situé en face du nouveau groupe scolaire, le long des "Promenades".

Notre choix s'est porté sur une architecture moderne, en harmonie à la fois avec le groupe scolaire et l'environnement: le bâtiment prolongera visuellement l'espace vert des promenades le long du site des brassets du Morin, conservant le charme cet endroit.

A ce jour, le dossier en est au stade de la consultation des entreprises. Une mise en service en septembre 2008 est envisagée.

## ■ MODIFICATIONS STATUTAIRES

### Une inscription dans la stratégie de développement de la Communauté

Un des principaux objectifs de la communauté est la mise en place de services aux habitants que les communes seules ne peuvent initier. La loi de 2004, ayant fait obligation aux intercommunalités de mettre en conformité leurs statuts, a donné l'occasion au Pays Créçois de réaffirmer ses priorités et lui a fourni des moyens de gérer son développement économique futur, clé de ses ressources financières.

#### UNE REDÉFINITION DES COMPÉTENCES

Conscient des nombreuses imprécisions de la loi de 1999, le législateur a dû en 2004 obliger les intercommunalités à définir clairement et précisément les domaines et les limites de leurs compétences. Il a, en outre, affirmé l'absolue interdiction de cumuler l'exercice d'une même compétence à la fois par l'intercommunalité et par tout ou partie des communes membres.

La Communauté du Pays Créçois, une des premières intercommunalités en Seine et Marne, issue de la loi de 1999, avait en conséquence un travail important à fournir pour se mettre en parfaite conformité.

La méthode du Pays Créçois a consisté à imaginer les services qu'une ville de 16.000 âmes doit apporter à ses habitants afin de «faire ensemble, mieux et à moindre coût pour le contribuable, ce que chaque commune ne peut faire ou ferait moins bien et à un coût plus élevé».

S'agissant de ses recettes, grâce à une gestion raisonnée et optimisée, Le Pays Créçois a réussi son pari depuis 2001 de ne compter que sur la Taxe Professionnelle pour financer son développement, sans rien faire peser sur les budgets des ménages, qui ne contribuent nullement au travers des taxes foncières ou d'habitation.

Une politique opportune, portée par des dossiers étoffés et argumentés a permis de convaincre tant l'Etat que la Région et surtout le Département de Seine et Marne d'attribuer à notre Communauté de Communes des financements complémentaires pour les actions sociales (Relais Assistantes Maternelles, Maison de la Petite Enfance), les projets touristiques (Maison du Tourisme, Vallée des Peintres), la sauvegarde de notre patrimoine rural populaire (lavoirs, puits) et enfin pour nous accompagner dans l'analyse et la mise en place d'une gestion efficace et durable (Agenda 21).

#### LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ EN 2007

##### • LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ

Dispensée par l'Etat : 1 050 000 €, elle est la première ressource de la Communauté

##### • LA TAXE PROFESSIONNELLE

Dite unique car le taux en est harmonisé sur l'ensemble des communes : 830 000 € attendus en 2007.

L'application de la loi prévoit que 316 000 € sont conservés par la Communauté, le reste étant reversé aux communes

##### • LA TAXE DE SÉJOUR (environ 30 000 €)

Elle ne finance que le fonctionnement du tourisme ; le projet de développement touristique «la Vallée des Peintres du Grand Morin» est financé par subventions et autofinancement de la Communauté.



##### LE PETIT PATRIMOINE RURAL

- Puits de l'église de Bouleurs
- Lavoir de Bonnetin à Coutevroult
- Aménagement de la Fontaine de St Fiacre
- Restauration du calvaire à Villemareuil
- Aménagement du Pont Rondonneau, du Pont de Retz et des abords du lavoir du Retz à Villiers sur Morin
- Lavoir de Bouleurs
- Lavoir de Fontenelle et lavoir de la Plissote à Coulommès
- Lavoir de Magny St Loup à Boutigny
- Calvaire de la Haute Maison
- Lavoir de Vaucourtois

#### LES COMPÉTENCES DU PAYS CRECOIS à ce jour

##### L'URBANISME

- Les zones d'aménagement concerté
- Charte de Pays
- Charte de Parc Naturel Régional

##### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Les Zones d'Activité économique
- Les actions de développement économiques
  - Les locaux d'activité : La maison du Tourisme, l'immobilier d'entreprise...
  - L'emploi : Plateforme d'initiatives locales, Maisons de l'emploi
  - Salons, Congrès, Foires, Expositions<sup>1</sup>
- Les actions de développement touristique
  - Office du Tourisme
  - La vallée des Peintres du grand Morin
  - Les chemins de Randonnée (cf encadré)...

##### LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Collecte et traitement des Ordures Ménagères
- Le petit patrimoine rural (cf encadré)
- Les transports

1. A l'exclusion des marchés de commerçants non sédentaires, des brochantes, marchés de Noël et foire de la St Michel à Crécy

##### LA VOIRIE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

- L'intégralité de la rue des Roches à Bouleurs

##### LA POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL

- Plan local de l'habitat
- Participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL)

##### LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

- Roller park
- Piscine

##### L'ACTION SOCIALE

- Petite enfance
  - Structure multi-accueil Petite Enfance,
  - Relais assistantes Maternelles
- Jeunesse
  - Point Information Jeunesse
  - Activités d'été des 12-18 ans hors CLSH
  - Forum intercommunal des Associations
  - Soutien aux associations (sous certaines conditions)<sup>2</sup>

Personnes âgées : Service de télé-alarme

Aide aux victimes et médiation judiciaire

##### LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET SECOURS

2. Si les adhérents ont moins de 18 ans, issus d'au moins 8 communes du pays créçois, et si l'association comprend au moins 100 adhérents cotisants



##### LES CHEMINS DE RANDONNÉE

- Port à Bois à Tigeaux
- Sur les hauteurs de Crécy
- Autour de Voulangis
- Trois brassets pour une chapelle (Crécy la chapelle, Villiers sur Morin)
- Point de vue sur le monde à Montguillon (St Germain sur Morin, Coutevroult)
- Les Trois heures trente du Mans (Sancy-les-meaux - La Haute Maison)
- Promenade d'altitude (de Bouleurs à Vaucourtois, par le dôme de Coulommès)
- Boucle de Saint Fiacre, sur les traces du moine (St Flacre-Villemareuil- Boutigny.)

## ■ VISITES GUIDÉES sur le Pays Créçois

Des visites guidées de la Vallée des Peintres (Crécy la Chapelle ou Villiers sur Morin), et de la collégiale vous sont proposées de juin à octobre, avec des guides conférenciers.

Les prochaines visites auront lieu le 9 juin à 10h30 pour la visite de la collégiale, et à partir du 30 juin pour le parcours de la Vallée des Peintres.

Tarif des visites : 5 € pour les adultes, 3 € pour les enfants.

Renseignements/Réservations :

**Maison du Tourisme du Pays Créçois**

1 place du marché à Crécy-la-Chapelle

Tél. : 01 64 63 70 19

**Horaires d'ouverture :**

**Haute saison :** de 10h à 19h du mercredi au dimanche

Fermé le vendredi matin



## ■ BOULEURS LAURÉATE

### Rubans du Patrimoine 2006

La commune de Bouleurs a participé pour la première fois au concours des « Rubans du Patrimoine », et a remporté le prix départemental pour la restauration de son église.

Le prix a été remis au Maire Madame Bourdier, le vendredi 10 Novembre 2006 au Congrès des Maires de Seine-et-Marne. Ce concours est organisé par la Fédération Française du Bâtiment, la banque Dexia Crédit Local, l'Association des Maires de France et la Fondation du Patrimoine, et ce dans chaque région.

### L'église de Bouleurs

"Elle date de 1152 et a été remaniée, restaurée par nos prédécesseurs au fil des siècles.

Elle est notre mémoire collective et le lien avec les générations passées, nos racines.

L'enduit du clocher tombait sur la toiture : l'eau s'infiltrait, mettant en péril tout le bâtiment.

La façade tombait par morceaux sur le trottoir pouvant blesser un passant. Nous ne pouvions assister sans rien faire à cette dégradation progressive.

Nous avons donc commencé par le clocher pour mettre hors d'eau tout le bâtiment puis nous avons voulu poursuivre par la façade pour une question primordiale de sécurité du public.

En entretenant notre patrimoine, nous donnons aussi du travail à des entreprises, maintenons par conséquent des emplois, et permettons à des savoir-faire de se transmettre de génération en génération."



## ■ LA VALLÉE DES PEINTRES

### Admirez les oeuvres des peintres de notre Vallée



En France, dès 1860, apparaissent d'étranges touristes chargés de caisses en bois, sillonnant villages et hameaux, bords de rivière, prés et champs. Ce sont des artistes peintres avec leurs chevalets !

L'invention des « tubes de couleurs » va permettre aux peintres de se déplacer et de fixer immédiatement sur la toile les nuances que leurs regards admirent, et ainsi de reproduire plus facilement les « lumières » naturelles.

Cette petite invention technique va favoriser la recherche du naturel à laquelle aspirent les jeunes artistes de cette époque.

D'autre part, le développement des transports ferroviaires les conduira vers la Normandie, les bords de l'Oise, de la Marne, la forêt de Fontainebleau, mais aussi vers La Vallée du Grand Morin.

Ces jeunes artistes sont venus nombreux dans notre Vallée et laissèrent leurs ateliers parisiens de Montmartre pour venir un moment peindre notre coin de Brie, se retrouvant pour des moments d'échanges sur la technique, les courants de peinture, et des discussions sans fin dans les auberges de Villiers-sur-Morin.

En 1860, Amédée SERVIN vient à l'auberge du pont de Villiers (actuelle auberge du Souterrain) pour quelques jours. Comblé par la délicatesse des lumières de la Vallée du Grand Morin, il s'installe à Villiers-sur-Morin, jusqu'à sa mort en 1874.

Il invite ses amis à venir partager son bonheur de découvrir et de peindre notre vallée dont ses anciens condisciples de l'Atelier DROLLING (Michel Martin DROLLING, peintre Français néo-classique).

A la même époque son ami créçois Francisque CHATELAIN reçoit Camille COROT...

En 1886, Albert GRENIER et sa femme Lili reçoivent souvent bruyamment leurs amis, anciens élèves de Fernand CORMON (L'Atelier CORMON, situé à Montmartre, où ont notamment travaillé TOULOUSE-LAUTREC ET VAN GOGH), dans leurs demeures de Villiers, y prolongeant leurs fêtes parisiennes.

A son tour, Pierre FALKE qui s'installe à Coutevroult fait venir un jeune condisciple André DUNOYER DE SEGONZAC pour rencontrer Albert GRENIER. Le courant passe et Dunoyer de Segonzac restera

fidèle à notre vallée où il reviendra régulièrement chaque année jusqu'au début des années 60, parfois accompagné par des "nouveaux" : André DRAIN, Kiyoshi HASEGAWA.

Nous retrouvons ainsi de nouvelles idées de peinture, d'autres artistes tels que des sculpteurs, des photographes, des poètes et écrivains, d'origines et de pays bien différents : français bien sûr, mais aussi flamands, allemands, italiens, nous retrouvons également des Américains, une Canadienne, et des Japonais.

A nous d'admirer les œuvres de ces grands artistes lors de magnifiques promenades sur notre territoire.

Nous vous proposerons des parcours de Crécy-la-Chapelle à Saint-Germain-sur-Morin, en passant par Voulangis, Coultevrout, Montaigny, Villiers-sur-Morin.

Selon votre plaisir et votre convenance, vous pourrez tout découvrir en une ou plusieurs visites.

Cet été, vous pourrez contempler toutes les reproductions des œuvres sélectionnées qui jalonnent votre visite. Tout au long de votre promenade vous découvrirez les interprétations personnelles des artistes : des panneaux seront implantés sur les lieux même de leur inspiration.

Vous pourrez apprécier près de 100 reproductions de tableaux, dessins, gravures, aquarelles mettant en scène 41 artistes peintres différents.

Ce projet sera en perpétuelle évolution au gré des découvertes. Si vous connaissez des œuvres d'artistes disparus représentant un lieu de notre Pays Créçois (époque mi-XIXe et XXe siècle), n'hésitez pas à nous l'indiquer, ou si vous en avez la possibilité, à nous transmettre une photographie à :

**Maison du Tourisme**

1 place du marché à Crécy-la-Chapelle

Tél. : 01 64 63 70 19

Site Internet : [www.cc-payscrecois.fr](http://www.cc-payscrecois.fr),

Rubrique Office de Tourisme / Maison Du Tourisme

*Propos d'Henri Corpechot*

*Recueillis par Elisabeth Landrieux*

## Quelques noms à retenir...

Autour d'Amédée SERVIN (ateliers Drolling et Picot) Henri OSTOLLE, Jean ALEXANDRE, Joseph FALGUIERE, Jean-Jacques HENNER, Paul BAUDRY, Eugène LAVILLE, Ernest BOETZEL, Benjamin ULMANN.

Avec Albert GRENIER et la bande de l'Atelier CORMON son épouse Lili, Louis ANQUETIN, Pierre FALKE, Henri de TOULOUSE-LAUTREC et Suzanne VALADON (accompagné de son fils Maurice UTRILLO).

Les artistes américains

Arthur Becher CARLES, Emily CARR, Edward STEICHEN (peintre et photographe), Man RAY (photographe).

Les peintres japonais

Yuzo SAËKI, Tkanori OGUSS, Takéo YAMAGUSHIOUJITA, Kiyoshi HASEGAWA, Motoi OGUI, Henry SUGIMOTO.

D'autres peintres étrangers

Charles KVAPIL (Hongrois), Alexandre ALTMANN (Russe).

Et aussi les peintres

Georges Pierre Louis SERRIER, Franck CINOT, Henri Gabriel IBELS, André DRAIN, Georges RAULT, André PLANSON, Jean COMMERE, Paul-Louis MENON.

Les sculpteurs

Henri ARNOLD, Constantin BRANCUSI, François COGNE, DUBOIS et DESBOIS.

## ■ LA TAXE DE SÉJOUR

### Qu'est-ce c'est ?

#### Pourquoi une taxe de séjour ?

La taxe de séjour, appelée aussi «la taxe de saison» a été instituée par la loi du 13 avril 1910. A l'origine de l'institution de la taxe de séjour : la France perd une clientèle touristique fortunée au profit des villes d'eaux étrangères, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie notamment, parce que les infrastructures des stations et les équipements hôteliers français ne sont pas à la hauteur.

La taxe de séjour concerne alors toutes les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Depuis près d'un siècle, elle n'a jamais perdu sa vocation : les recettes de la taxe de séjour sont encore aujourd'hui affectées directement au tourisme, cas unique en France.

#### Quelle peut être l'affectation du produit de la taxe de séjour ?

La loi du 5 janvier 1988 distingue, pour l'utilisation de la taxe, les communes ou groupements disposant d'un Office de Tourisme de ceux n'en disposant pas.

Dès lors qu'il existe un Office de Tourisme communal ou intercommunal son budget comprend obligatoirement en recettes le produit de la taxe de séjour.

Ainsi en Pays Créçois, le produit de la taxe de séjour (environ 30 000 euros par an) est affecté dans son intégralité aux dépenses de fonctionnement de la Maison du Tourisme située à Crécy-la-Chapelle (salaires, chauffage, électricité, ...)

#### Quels peuvent être les tarifs de la taxe de séjour ?

Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés par le conseil municipal ou le conseil de Communauté de Communes dans les limites du barème suivant (par jour et par occupant) :

Nature de l'hébergement	Tarif mini.	Tarif maxi.	Tarif Pays Créçois
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et +	0,65 €	1,50 €	1,50 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	0,50 €	1,00 €	1,00 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles			
Villages de vacances grand confort	0,30 €	0,90 €	0,90 €
Hôtels, résidences, meublés 1 étoile			
Villages de vacances confort	0,20 €	0,75 €	0,70 €
Hôtels, résidences et meublés sans étoile	0,20 €	0,40 €	0,40 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,20 €	0,55 €	0,50 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,20 €	0,20 €

Ces tarifs ne comprennent pas, le cas échéant, la taxe additionnelle départementale qui est définie plus spécifiquement.

#### Qu'est ce que la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour ?

Cette taxe créée en 1927 et modifiée par la loi du 5 janvier 1988 permet au Conseil Général d'instituer une taxe additionnelle de 10% de la taxe de séjour perçue par les communes et groupements de communes du département. Son produit doit être affecté à la promotion du développement touristique du département.

Ainsi, en Seine & Marne, le Conseil Général a décidé en 2006 d'instituer cette taxe additionnelle de 10% pour permettre le financement du développement touristique du département.

#### Qui recouvre la taxe de séjour ?

La taxe de séjour est perçue par l'intermédiaire des logeurs qui la versent ensuite sous leur responsabilité, dans la caisse du receveur municipal. Une délibération du conseil municipal ou du conseil de Communauté de Communes fixe les modalités de cette taxe : période d'imposition, nature des hébergements et tarifs établis conformément à la législation.



## ■ LES TRANSPORTS EN COMMUN

### Leur développement sur le Pays Créçois

Le Pays Créçois a développé la ligne 008 (vers la gare de Crécy-la-Chapelle), et a également créé une ligne desservant Val d'Europe à travers Vaucourtois, Sancy, Coulommès, Bouleurs, St Germain, Coutevroult et Serris.

Les autres lignes qui traversent le Pays sont commerciales : la communauté n'y apporte pas de financement, par conséquent son action est limitée. Plusieurs projets sont à l'étude afin de développer les transports sur le territoire, ce qui représente un coût supplémentaire pour les collectivités qu'il n'est pas toujours possible de réaliser chaque année.

#### Aménagement des arrêts de la ligne 70

##### Vaucourtois-Serris

Voyant la fréquentation de cette ligne augmenter, le Pays Créçois va aménager ses arrêts de bus : pose d'abri-bus éclairés, agencement de la voirie et des trottoirs. Un budget de 300 000 € est déjà inscrit. Les travaux auront lieu prochainement.

## Vie écologique

### ■ TRI

#### Un nouvel Ambassadeur de Tri

Le Pays créçois accueille un nouvel ambassadeur de tri en ses locaux.

Armelle Finot est arrivée parmi nous le 5 janvier. Nous allons lui poser quelques questions pour en savoir un peu plus sur cette jeune fille pleine d'énergie.

*5 Vies- Armelle, comment as-tu été amenée à intégrer ce poste d'ambassadeur de tri au Pays Créçois ?*

**Armelle-** Après avoir envoyé mon CV à la communauté de communes j'ai été contactée par le Pays Créçois qui m'a proposé ce poste. La fonction d'ambassadeur de tri a toute une dimension écologique, ce qui m'a tout de suite beaucoup plu et j'ai été ravie d'apprendre que j'étais prise pour cette mission.

*5 Vies- Peux-tu nous parler un peu de ton parcours ?*

**Armelle-** Prendre soin de la nature m'a toujours intéressé, ayant eu la chance d'avoir grandi au sein d'un milieu favorable à la protection de l'environnement, j'ai par conséquent développé un grand attachement à l'écologie.

Après un Bac Agronomie, je suis arrivée à la Communauté de Communes du Pays Créçois pour prendre en charge la nouvelle fonction d'Ambassadeur du Tri.

*5 Vies- Pourrais-tu nous parler de tes missions et de tes objectifs pour ce poste ?*

**Armelle-** Mes missions et objectifs sont des plus importants en matière d'environnement pour notre collectivité.

J'ai en effet deux grands objectifs principaux :

- augmenter les tonnages des collectes sélectives et du verre pour un gain annuel sur la TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - d'environ 100 000 € sur 4 ans,

- et d'autre part motiver l'ensemble des habitants du territoire à respecter le tri sélectif

J'ai également donné un rôle d'information et de sensibilisation au tri auprès du grand public (réunions publiques d'information, vérification des bacs avant collecte, un rôle de contrôle de la qualité des prestataires). J'ai aussi l'occasion de temps à autre de suivre les tournées de collecte sur le terrain.

*5 Vies- Quelles sont tes impressions après ta première tournée ce matin ?*

**Armelle-** L'équipe était sympathique et les habitants respectent globalement le tri sélectif même s'il reste encore beaucoup de travail d'incitation au tri.

Vous aurez donc sans doute l'occasion de rencontrer Armelle sur votre commune.

**Pour toute demande, notamment de bacs ou question sur le tri sélectif, n'hésitez pas à la contacter.**

Tél. : 01 64 63 46 44

E-mail. :

environnement-om@payscrecois.net



## ■ PISCINE

### De nouveaux tarifs pour les Communes du Pays Créçois

Comme les années précédentes, La piscine intercommunale ouvrira ses portes fin mai. Cette année, l'innovation réside dans l'application du **tarif adhérent à l'ensemble des Communes du Pays Créçois**. La différence sera compensée par la Communauté, ce qui représente un coût d'env. 10 000 € sur l'année. Ce tarif sera applicable sur présentation de la carte piscine du SIVOM, délivrée à la Mairie de chaque commune.



**RAPPEL :** le slip de bain est obligatoire (pas de bermuda)

TARIFS		
	Communes Pays Créçois	Communes extérieures
Enfants	1,7 €	3 €
Adultes	2,5 €	5 €
Abo. enfant (10 entrées)		25 €
Abo. adulte (10 entrées)		42 €
HORAIRES		
MAI	Dim.20 Sam.26 Dim.27 Lun.28	de 14h à 19h
JUIN	Les Mercredis Les Sam. et dim	de 14h à 19h
à partir de JUILLET	Tous les jours	de 11h à 19h

## ■ JEUNES

### Stage BAFA pour les jeunes

Le Pays Créçois propose un stage collectif BAFA à Bouleurs pour les jeunes des 15 communes.

La Communauté de Communes vient de lancer un appel d'offres aux organismes formateurs : un stage théorique en juillet, la date du stage pratique restant à définir. Le Pays Créçois prendra environ 200 Euros en charge sur le coût du stage (450 Euros), ainsi que les repas et mettra à disposition des locaux.

L'obtention de ce "fameux BAFA" est d'autant plus intéressante que

les communes embauchent régulièrement pour leur service périscolaire des personnes titulaires de ce diplôme.

Si vous êtes intéressé par cette formation, faites-vous connaître directement auprès de la Maison de la Jeunesse et de l'Emploi. Les places seront destinées à une trentaine de jeunes, donc limitées.

#### Informations & Contacts :

Maison de la Jeunesse et de l'emploi  
Karine de Jésus  
Tél. : 01 64 63 75 39  
E-mail : mje1@payscrecois.net

### La Haute-Maison : ouverture d'un "Centre 2ème chance" pour les jeunes en difficulté

Depuis la mi-octobre 2006, un centre "Défense, 2ème chance" a ouvert ses portes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Créçois. Il s'est installé à la Ferme de La Petite Loge sur la commune de La Haute Maison et fait partie des 15 centres gérés par l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense).

A terme, 120 jeunes volontaires de 18 à 21 ans auront l'occasion de prendre un nouveau départ : ces derniers signent un contrat moral en faveur de leur insertion professionnelle pour une durée de 6 mois, renouvelable 3 fois. Internes, les jeunes sont indemnisés 300 euros par mois, logés, nourris et blanchis.

Ce centre "Défense, 2ème Chance" est le second établissement à ouvrir en Seine-et-Marne, après celui de Montry inauguré en Septembre 2005. Ces centres travaillent en étroite collaboration avec toutes les structures locales existantes, et dans le cas présent, avec le Service Economie du Pays Créçois.

Un partenariat est établi avec les entreprises locales du territoire pour permettre aux jeunes d'intégrer les filières professionnelles qui leur sont présentées au sein du centre. Les métiers proposés sont des secteurs offrant des débouchés à leur sortie : l'hôtellerie, la sécurité, le bâtiment, les services d'aide à la personne...

L'intendance du centre est notamment assurée par ces entreprises locales : repas et blanchissage du linge.

Le rôle des missions locales dédiées aux jeunes est important, elles peuvent orienter ceux qui sont en difficulté, sur la possibilité d'intégrer le centre « Défense, 2ème chance », la priorité étant donnée aux habitants du territoire Créçois.

#### Informations, Inscriptions & Contacts :

##### L'EPIDE

Lundi à vendredi, de 9h à 17h :  
Tél. : 01 47 71 48 88

## Planning des Manifestations - Consultable à l'Office de Tourisme

Evènement-Manifestation	Date	Lieu et Informations	Organisateur
Randonnées VTT	20 mai 2007	Voulangis roue-libre-vasion.com	Roues Libre Evasion
Marché des Produits du Terroir	16 juin	Mairie de Villiers sur Morin	Confrérie de la Pomme
Festival du Pays Briard	Printemps + février/juin Automne + sept/décembre	www.festbriard.com	Festival du Pays Briard
Voul'Stock	7 juillet 2007	Voulangis www.voulstock.com	Comité des Fêtes de Voulangis
Fête du Cheval	Septembre 2007	Coulommès	Commune de Coulommès
Fête de la saint Fiacre	Septembre 2007	Saint Fiacre	Commune de Saint Fiacre
Forum des Associations	9 Septembre 2007	Gymnase de Crécy	CCPC
Rencontres du Pays Créçois	14 Septembre 2007	CCPC	CCPC
Les Journées du Patrimoine	16 et 17 septembre 2007	Territoire du Pays Créçois	CCPC et les Communes

### Festival Voul'stock : De la musique aux champs

Le festival musical Voul'Stock réunit chaque année une dizaine de groupes musicaux dans la commune de Voulangis. La dernière édition a accueilli près de 1 500 personnes.

Pour l'année 2007, Voul'Stock élargit sa programmation et partagera son succès avec l'association Les Blouses Roses, qui œuvre dans les hôpitaux pour divertir les enfants malades (Voul'Stock Association soutient le comité local de Meaux).

La Communauté de Communes du Pays Créçois soutiendra Voul'stock à travers une opération de relations publiques.

un cadre champêtre et convivial.

Tout est fait pour accueillir le public : parking gratuit, restauration...

La scène centrale accueillera neuf groupes d'une grande diversité musicale, tandis que la charrette à foin accueillera les animations intergroupes, danse, percussions, spectacle de rue...

Et pour la première fois, en 2007 Voul'Stock ouvrira aussi sa scène au groupe Les Fatals Picards, notamment présents sur les scènes parisiennes (www.fatalspicards.com).

#### Informations & Contacts :

Samedi 7 juillet 2007 de 16 heures à 2 heures du matin

Entrée 5 Euros

Gratuit pour les moins de 10 ans

1 Euro par entrée sera reversé à l'association Les Blouses Roses

E-mail : [voulstock@wanadoo.fr](mailto:voulstock@wanadoo.fr)

Site : [www.voulstock.com](http://www.voulstock.com)



A l'origine créé par le Comité des Fêtes de Voulangis, Voul'Stock est un Festival musical de plein air ayant pour vocation de donner une scène à des groupes régionaux de qualité, dans



### Le Tennis-club du Pays Créçois s'agrandit

Au moment où les beaux-jours reviennent, le Tennis Club du Pays Créçois se rénove et s'agrandit.

En plus de son club-house convivial, de ses beaux courts traditionnels sur dur, les terrains extérieurs sont transformés en terre battue sur le site de St Germain sur Morin et sont recouverts d'une bulle pour la saison hivernale.

Le Club reprend également la gestion des deux terrains de Crécy la Chapelle option terre battue également.

Venez découvrir les plaisirs du tennis sur terre battue au sein d'un club affilié FFT.

#### Renseignements à la permanence du Club House

Stade Jacques Godet

77860 SAINT GERMAIN SUR MORIN

TEL / 01 64 63 55 76

## ■ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Passeport pour l'économie numérique

*L'économie numérique sur le territoire Créçois : un visa pour la réussite !*

Le Pays Créçois a pris l'initiative de sensibiliser les TPE (Très Petites Entreprises) à l'économie numérique, afin de favoriser leur développement à travers l'accès aux nouvelles technologies. La communauté propose via une offre ministérielle, une initiation gratuite aux outils et aux usages numériques, c'est le «Passeport pour l'économie numérique».

*Avec le « Passeport pour l'économie numérique », donnez un nouveau souffle à votre entreprise !*

Vous découvrirez les meilleurs modes d'utilisation des nouvelles technologies et apprendrez comment choisir les équipements adaptés à votre projet pour améliorer votre activité. Votre Passeport vous permettra de bénéficier des offres promotionnelles pour l'acquisition de matériels, de logiciels ou de services informatiques, télécoms et Internet.

Le Passeport offre également des solutions de financement très intéressantes aux jeunes TPE.

Pour obtenir votre Passeport, c'est simple : il suffit que le chef d'entreprise ou d'autres personnes de sa société assistent au moins à trois modules d'initiation, parmi les 18 proposés.

Inscrivez-vous dès maintenant et prenez rendez-vous sur le point d'accueil du Pays Créçois. Vous définirez les besoins de votre entreprise avec Monsieur Daniel Lantenois, en charge de l'animation du Passeport Numérique pour notre territoire.



#### Informations & Contacts

Point d'accueil Passeport pour l'économie numérique du Pays Créçois :

Salle des Peintres - Mairie de Villiers-sur-Morin

Inscriptions auprès du Chargé de Mission Economique

du Pays Créçois 01 64 63 46 40

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Meaux 01 60 25 19 19

Pour en savoir plus... [www.econumerique.pme.gouv.fr](http://www.econumerique.pme.gouv.fr)

### Le Plan Local des déplacements

La question des déplacements routiers ou collectifs ne peut être traitée valablement sur un "tronçon" de territoire. Il faut étudier un périmètre cohérent et travailler en coordination avec les territoires voisins. C'est la raison pour laquelle l'élaboration du Plan Local de Déplacements (PLD) a été entrepris sur l'ensemble des 19 communes de la Vallée du Grand Morin, au sein du Syndicat Mixte intercommunal d'Etude et de Programmation (SMIEP) à l'initiative de Mme Bourdier, Présidente du SMIEP et Vice-Présidente du Pays Créçois. Le PLD obéit aux préconisations du Plan de Déplacements Urbains d'Île de France (PDU) avec lequel il doit être compatible. Une fois approuvé il s'imposera à tous les documents d'urbanisme (SCOT et PLU).

Il a trois objectifs : développer l'usage des transports publics, créer les conditions de la sécurité routière et favoriser les déplacements en mode doux (vélos, à pieds...).

Notre territoire a donc fait l'objet d'un diagnostic sur tous ces thèmes, puis de propositions. Le projet va être arrêté d'ici quelques semaines puis il sera mis en enquête publique et vous pourrez donner votre avis.

D'ores et déjà nous pouvons souligner que les solutions pour améliorer la fluidité du trafic routier et l'efficacité des transports en commun n'est pas simple. En effet, nos déplacements se font vers des pôles extérieurs : Marne-la-Vallée, Meaux-Trilport sur lesquels nous ne pouvons agir directement. Les aménagements et les développements de lignes ne peuvent être préconisés que sur notre territoire. Nous avons cependant fait un certain nombre de suggestions à l'extérieur. Nous cherchons, une nouvelle fois, à résoudre les problèmes posés par le péage de Coutevroult bien que depuis des années toutes les actions des élus aient été déboutées. Nous souhaiterions que les habitants puissent bénéficier d'un tarif plus avantageux pour les inciter à utiliser l'autoroute, et/ou créer une ligne express Crécy-Chessy qui emprunterait la A4 pour gagner en vitesse.

- Développer l'usage des transports publics : une restructuration de l'offre de bus et un renforcement du réseau ne semblent pas envisageables, du fait des moyens financiers limités des communes et de la multipolarité de la desserte avec les territoires environnants. En revanche, le PLD propose

des mesures d'amélioration à échelonner sur le court et le long terme.

- Créer les conditions de la sécurité routière : une forte insécurité routière a été mise en évidence, notamment du fait du péage de Coutevroult sur l'A4 : section payante courte et chère, encombrements dans la vallée, vitesse excessive dans certains villages. Ces nuisances sont à diminuer dans les bourgs.

Le PLD propose de hiérarchiser la voirie - en tenant compte des projets - de manière à la réserver au seul trafic local, et à la sécuriser par un ensemble de mesures d'apaisement de la circulation, dans les bourgs ou aux intersections dangereuses.

- Favoriser les déplacements doux Un potentiel pour développer l'usage du vélo existe dans la Vallée (niveau d'urbanisation et d'équipements sur ces axes, cadre agréable...). Le PLD doit développer l'usage du vélo, et propose d'offrir les conditions permettant d'évoluer dans un environnement urbain favorable aux déplacements piétons et aux commerces.

Enfin, le PLD prend en compte l'obligation d'offrir une ville accessible aux personnes à mobilité réduite.

## ■ PORTRAIT CRÉÇOIS

### La ferme Dieu l'amant de Villemareuil

*La ferme de Dieu l'amant : tout un symbole du naturel sur notre territoire !*

Dieu l'Amant est une ferme familiale au naturel comme il est rare d'en trouver aujourd'hui. Ferme typiquement briarde, elle fait aussi partie du patrimoine de notre territoire : des vestiges de l'hospice de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (l'Ordre de Malte) subsistent sur ses terres.

Essentiellement producteurs de volailles, Christiane et Georges Birckel mettent l'accent sur la qualité de leur mode d'élevage. Respectueux de leurs animaux, leurs volailles - poussins fournis par l'élevage traditionnel de Saint-Christophe à Villemareuil, - sont élevées au grand air en totale liberté sur notre territoire Créçois, et préparées à la ferme afin de leur éviter stress et mal-être.

De l'élevage au produit fini, en passant par leur propre culture de blé, de féveroles et de maïs destinée aux volailles, l'alimentation de leurs animaux est donc réalisée au jour le jour, pour une production de volailles de qualité et d'excellence recherchées aujourd'hui.

L'ensemble des produits de la ferme (oies, chapons, plats cuisinés en conserve...) sont vendus par la famille sur place, Christiane et Georges Birckel sont surtout présents sur de nombreux marchés de la région dont Meaux, Lagny-sur-Marne, Esbly, Crécy, Montévrain, Claye.

#### Informations & Contacts

Ferme de Dieu l'Amant

77470 Villemareuil

Tél. : 01 60 25 70 64



### Si j'étais : (paroles de Christiane)

**Un métier :** Le mien

**Une invention :** un moulin à vent

**Un outil :** une charrue

**Un objet :** un plat à tarte

**Une pierre :** un rubis

**Un plat :** le saumon fumé

**Une boisson :** une bière

**Une épice :** la cannelle

**Un parfum :** la giroflée au soleil

**Un son :** le coucou

**Une couleur :** le rouge

**Un tissu :** le lin

**Un personnage :** Henry IV

**Une époque :** la mienne

**Une planète :** la bleue

**Une saison :** l'automne

**Un lieu :** le bord de mer

**Un phénomène naturel :** un arc en ciel

**Un voyage :** la remontée du Rhin

**Un regret :** le manque de temps

**Un espoir :** la continuité de l'entente familiale

**Une erreur à ne pas commettre :** être égoïste

**Une belle réussite :** nos 3 enfants

**Une bonne action :** la maison ouverte

**Une nouvelle loi :** la réforme de la PAC

**Une qualité :** la générosité

**Un proverbe :** bien mal acquis ne profite jamais

**Un rêve :** ne pas vieillir seule

**Un savoir faire :** faire un produit de qualité pour régaler le plus grand nombre

